

FFRS
Procès-verbal du
Comité national mixte des uniformes entre
la Société canadienne des postes (SCP) et le Syndicat des travailleurs et travailleuses
des postes (STTP) pour les factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS)

Le 22 septembre 2015, à 11 h
(NO140J)

Réunion n° 02

Présents :

STTP Marc Roussel
 Chris Pleasants (Absent)
 Carl Girouard (Absent)
 Rona Eckert (Invitée)

SCP Luc Lafrance
 Josée Louiseize
 James Kerr

SUJET (Y-M-#)	DESCRIPTION	ACTION
STTP– 15.06.01	<p>CHEMISE POLO ROUGE</p> <p>Le Syndicat a reçu des plaintes concernant certains vêtements fournis aux FFRS. Plus particulièrement, le Syndicat a mentionné qu’il y a des préoccupations au sujet de la chemise polo rouge. Par exemple, le Syndicat fait savoir que les FFRS se plaignent de la couleur rouge et du matériel utilisé. La chemise est très chaude quand elle est portée en été car elle est fabriquée en polyester à 100 %. Le Syndicat déclare que dans certaines régions, telles que l’Ontario et les Prairies, les employées et employés et le Syndicat ont signalé ces problèmes à plusieurs reprises par le passé.</p> <p>La Société confirme que le matériel de la chemise polo rouge est similaire à la chemise fabriquée pour les employés de l’unité urbaine.</p>	Luc Lafrance/ Josée Louiseize
STTP – 15.09.01	<p>La SCP informe le Syndicat qu’elle envisage de modifier le polo réglementaire afin qu’il soit conforme aux normes de haute visibilité de l’ASC. La SCP indique également que les employés doivent continuer de porter le polo rouge actuel jusqu’à nouvel ordre.</p> <p>Le Syndicat suggère la possibilité que la SCP fournisse des</p>	Luc Lafrance / Josee Louiseize

	<p>polos bleus d'ici à ce que les polos rouges soient retirés. La SCP indique qu'elle examinera cette possibilité et qu'elle fera un suivi à ce sujet à la prochaine réunion; si elle arrive à une conclusion avant la réunion, elle fera part de sa décision au STTP.</p>	
<p>CUPW – 15.06.02</p>	<p>ÉGIBILITÉ DES VETEMENTS Le syndicat déclare que les FFRS aimeraient recevoir plus de choix ajoutés au catalogue d'uniformes. Le syndicat a suggéré de fournir les guêtres, qui sont utiles durant l'hiver. Le syndicat a indiqué que la clause 34.02 permet de modifier la convention collective.</p>	<p>Luc Lafrance/ Josée Louiseize</p>
<p>CUPW 15.09.02</p>	<p>La SCP informe le STTP que tout ajout aux tableaux de la convention collective devra être négocié au cours de la prochaine ronde de négociations. Toutefois, nous pouvons fournir des guêtres aux membres à titre de <u>vêtement optionnel</u> en échange de 55 points. « Vêtement optionnel » signifie que les points supplémentaires restants peuvent être utilisés pour acheter l'article, dans ce cas-ci, les guêtres.</p>	<p>Luc Lafrance/ Josée Louiseize</p>
<p>STTP – 15.06.03</p>	<p>BÉNÉVOLES POUR MISE A L'ESSAI POUR LES FFRS Le Syndicat déclare qu'il aimerait établir un programme de mise à l'essai pour les FFRS, à l'instar du processus du secteur URBAIN. Les parties sont d'accord. Également, les parties souhaitent s'assurer que les participants complètent les sondages d'essai, autrement leurs noms seront retirés de la liste des bénévoles aux programme de mise à l'essai.</p> <p>Le Syndicat fournira une liste de participants en y indiquant leur nom, leur numéro d'identité, leur lieu de travail ainsi que le sexe. La liste sera envoyée à la SCP une fois par an. La sélection des participants sera faite par le fournisseur de vêtements. Le STTP a demandé à la SCP si elle est d'accord et la SCP a répondu par l'affirmative.</p>	<p>Luc Lafrance/ Josée Louiseize</p>
<p>15.09.03</p>	<p>Le STTP doit envoyer les noms des participants en janvier 2016.</p>	<p>Luc Lafrance/ Josée Louiseize</p>

STTP – 15.06.04	<p>RAPPORT SUR LES POINTS Le Syndicat indique qu’il souhaite s’assurer que les FFRS utilisent correctement leurs points. La SCP propose d’envoyer au Syndicat un rapport sur l’utilisation actuelle des points des FFRS.</p>	Luc Lafrance/ Josée Louisseize
STTP 15.09.04	<p>Les points sont attribués chaque année en janvier; les nouveaux employés reçoivent ce qui suit : 855 points la première année; 107 points la deuxième année; 332 points chaque année subséquente.</p> <p>La SCP mentionne au STTP qu’en 2015, un employé utilise en moyenne 178 points, ce qui représente 50 % de son allocation de points.</p> <p>Tel que demandé par le Syndicat La SCP a fourni le 22 septembre un rapport détaillant le nombre moyen de points utilisé au cours des années 2013, 2014 et 2015.</p> <p>De plus, tel que demandé par le Syndicat, la SCP fournira un rapport sur le nombre moyen de points NON UTILISÉS par les FFRS. La SCP fournira le rapport lors de la prochaine réunion.</p>	Luc Lafrance/ Josée Louisseize

PROCHAINES DATES DE RÉUNION SUGGÉRÉES:

Le 3 décembre 2015 @10am – N0060i